



Avis de publicité préalable à une occupation du domaine public

La commune d'Ardres a été sollicitée, en date du 16 septembre 2025, par la société « Le 610 Bar » en vue de l'occupation du local usuellement dénommé « Club de Voile d'Ardres », situé avenue du lac, parcelles cadastrées AT627 afin d'y exploiter, à titre temporaire, une activité commerciale de type « guinguette », chaque jour de mai à octobre 2026, puis les années suivantes dans des conditions similaires.

L'occupation donnera lieu à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public, précaire et révocable.

S'agissant de l'occupation du domaine public, l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) prévoit que : « Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable, par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente. »

Dans ce cadre, la commune d'Ardres entend procéder à une mesure de publicité permettant de porter à la connaissance des tiers la possibilité d'occuper le site précité, afin de recueillir d'éventuelles manifestations d'intérêt concurrentes.

Toute personne intéressée par l'occupation et l'exploitation économique du site susmentionné, dans le cadre d'une activité de type « guinguette », est invitée à se manifester.

Les manifestations d'intérêt devront être adressées par courrier électronique à l'attention de Monsieur le Maire d'Ardres, à l'adresse suivante : cabinet@mairie-ardres.fr.

Elles devront comporter une présentation du candidat, ses références éventuelles, ainsi que les caractéristiques principales du projet envisagé.

Les manifestations d'intérêt devront être transmises dans un délai de quinze (15) jours à compter de la publication du présent avis.

Le présent avis sera affiché sur les panneaux d'affichage administratifs de la mairie d'Ardres, située 64 rue des Lombards à Ardres (62610), et publié sur le site internet de la commune (www.mairie-ardres.fr), rubrique « Les marchés publics - 2026 ».

Cette publication sera effectuée pour une durée de quinze (15) jours à compter du 27 mars 2026 et pourra être constatée par SINEQUAE, société multi-offices de commissaires de justice, sise à CALAIS.